

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**16 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

06 Octobre 2022

Délibération n°**2022.10.43****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB et Roland LONJON.

TARIFS D'ENFOUISSEMENT POUR LE SITE DE SAINT-JUST MALMONT

Dans le cadre de la reprise de la compétence traitement, il convient au SYMPTTOM de délibérer sur les tarifs à appliquer aux déchets enfouis à l'ISDND de Saint-Just Malmont.

M. le Président propose d'appliquer les mêmes tarifs pour l'exercice 2022 votés par le SICTOM Velay-Pilat à savoir 75 € HT la tonne entrante + TGAP en vigueur pour les DIB des professionnels.

Pour les non-recyclables des déchetteries, un tarif en adéquation avec le prix de revient de l'enfouissement en plus de la TGAP en vigueur est justifié. M. le Président propose donc un tarif de 59 € HT la tonne entrante + TGAP en vigueur sur le site de Saint-Just Malmont.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'actualisation des tarifs relatif à l'enfouissement des DIB des professionnels, et des déchets de déchetteries, de l'ISDND de Saint-Just Malmont comme suscités depuis la reprise de la compétence traitement à compter du 01/06/22.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET